

LISTE D'APTITUDE C en B 2012 CAP DU 7 NOVEMBRE 2011

A l'issue de la CAP Locale, il faut retenir que l'interclassement entre les 2 filières est de pure forme puisque les quotas par filière sont maintenus.

Les potentialités sont de 18 pour la FGP et de 14 pour la FF.

- **Agents originaires de la filière fiscale:** la promotion reste subordonnée à leur installation effective sur un emploi de catégorie B de la filière fiscale. Ils doivent participer au mouvement général de mutation de l'année 2012. A cet effet, tous les agents dont la candidature a été qualifiée d'« excellente » par le directeur, à l'issue de la CAPL seront invités à déposer, à titre conservatoire, une demande de mutation à la date normale fixée pour le mouvement de l'année N. Il est précisé que ce dépôt anticipé ne préjuge en rien de leur éventuelle inscription au projet de liste d'aptitude. Cette modalité est une simple formalité permettant une meilleure organisation des travaux du mouvement de mutations des contrôleurs.
- **Agents originaires de la filière gestion publique:** la promotion reste subordonnée à leur installation effective sur un emploi de catégorie B de la filière gestion publique. Ils sont affectés dans leur département d'origine dans les conditions habituelles

Pour mémoire, FO DGFIP a été la seule organisation syndicale à défendre « le droit au retour » pour tous les agents, quelle que soit la filière...Dommage pour ceux qui vont prendre le risque au grand mouvement des mutations....

Sinon, comment comprendre cette statistique :

Filière Gestion Publique : Ayants vocation 242 / candidats 153

Filière Fiscale : Ayants vocation 381 / candidats seulement 68

Cherchez l'erreur.